

Lundi 11 et mardi 12 mai 2020

Par téléconférence (en raison de la pandémie à coronavirus et des restrictions de circulation)

POINT SUR LE « NOUVEAU CENTRE » ET ARGUMENTAIRE D'INVESTISSEMENT

INTRODUCTION

1. Veuillez vous reporter au Document [GC/61/10](#), paragraphes 1 à 8, pour obtenir les détails historiques relatifs à ce projet.
2. Depuis 2012, la Ville de Lyon investit dans un programme de réparations d'urgence (ventilation, climatisation et chauffage) pour que la tour puisse rester habitable pendant cinq à sept ans. Malgré ces travaux, l'état du bâtiment reste très préoccupant et entraîne continuellement des interruptions imprévues des activités du CIRC. Le budget initial consenti par la Ville de Lyon pour les réparations ponctuelles est arrivé à terme en juin 2018. Afin d'assurer la continuité des activités du CIRC, la Ville de Lyon a alloué un budget supplémentaire de 240 000€ pour les réparations urgentes devant être réalisées en 2019 et au-delà. Ce nouveau budget a permis le remplacement de plusieurs unités de climatisation et de chauffage ainsi que la programmation pour 2020 du remplacement de deux ascenseurs et d'une partie du système de protection incendie.
3. Par ailleurs, les bâtiments ont atteint leur capacité maximale en termes d'espaces de bureaux, mais aussi de lignes téléphoniques et d'alimentation électrique. Cette situation a obligé le Centre à désactiver certains éclairages dans les couloirs afin de donner la priorité à l'alimentation du matériel informatique et à mettre en place un partage des lignes téléphoniques dans les bureaux.

FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION

4. Veuillez vous reporter au Document [GC/61/10](#), paragraphes 10 à 19, pour obtenir les détails historiques relatifs au financement du projet de construction.

SITUATION ACTUELLE ET ECHEANCIER DU PROJET

5. La Métropole de Lyon a revu le budget global du projet afin d'inclure le montant du contrat de conception-réalisation, prenant en compte les derniers ajustements de conception du bâtiment. Le budget a ainsi été revu à la hausse, passant à 51,6 millions d'euros. Les surcoûts, d'un montant de 2,4 millions d'euros, sont pris en charge à parts égales par la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

6. La demande de permis de construire, déposée en juin 2018, a été acceptée par les autorités françaises à la mi-novembre 2018. Les études de conception détaillées ont démarré en août, en tenant compte des remarques et ajustements formulés par les experts du CIRC, notamment concernant les espaces de laboratoires et les exigences strictes des Nations Unies en matière de sécurité.
7. L'équipe de conception-réalisation a demandé un délai de cinq semaines pour finaliser les études de conception détaillées, qui ont été livrées à la fin du mois de janvier 2019.
8. Une équipe composée de la Métropole de Lyon, d'experts externes et d'experts du CIRC, a procédé à l'évaluation des études de conception détaillées. Cette évaluation a mis en lumière la complexité du projet et un manque de précision au niveau de la conception. Par conséquent, la Métropole de Lyon a demandé entre autres à l'équipe de conception-réalisation de revoir les principes de conception, de procéder à une analyse détaillée supplémentaire et de proposer pour le début du mois de juillet 2019 une version plus aboutie des études de conception.
9. Le Secrétariat du CIRC, tout en approuvant la décision de la Métropole de Lyon, s'est dit très préoccupé de ces délais supplémentaires qui pourraient compromettre l'inauguration du nouveau bâtiment prévue avant la fin de l'année 2021 et occasionner des coûts supplémentaires pour le CIRC, obligé de maintenir les locaux actuels en état opérationnel après 2021.
10. Plusieurs réunions délicates ont eu lieu au cours de l'été 2019 : d'abord au niveau opérationnel, entre la Métropole de Lyon, ses experts, l'équipe de conception-réalisation et le CIRC, dans le but d'identifier les principaux obstacles rencontrés et de trouver des solutions, puis au niveau politique, dans le but d'obliger l'équipe de conception-réalisation à honorer ses obligations contractuelles et à proposer un projet conforme au cahier des charges convenu.
11. Enfin, à la mi-octobre 2019, la Métropole de Lyon a validé la majorité des études de conception détaillées afin de permettre le lancement de la phase de construction tout en poursuivant les discussions et en avançant sur les points de conception restants qui n'avaient pas été entièrement approuvés.
12. Après une période de préparation, les travaux de construction ont commencé au début du mois de janvier 2020.
13. Le 6 février 2020 a été un moment historique pour le Centre : la cérémonie de la pose de la première pierre du Nouveau Centre a eu lieu pendant la session du Conseil scientifique, et ses membres ont ainsi pu y assister et poser symboliquement une pierre (floquée du drapeau de leur pays) sur le mur que le CIRC avait érigé pour cette occasion. Les partenaires institutionnels du CIRC (le Gouvernement français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon) ont également participé activement à cet événement.
14. Avant la pandémie à coronavirus, l'échéancier du projet était le suivant :
 - *Automne 2019–Hiver/Printemps 2022* : travaux de construction.
 - *Hiver 2021–Printemps 2022* : travaux sous la direction du CIRC.
 - *Printemps 2022* : déménagement.
 - *Été 2022* : ouverture du « Nouveau Centre ».

15. En raison de la pandémie à coronavirus, la Métropole de Lyon a décidé, le 18 mars 2020, d'interrompre les travaux de construction jusqu'à nouvel ordre. L'impact de cette interruption sur l'échéancier global du projet devra être évalué.

FINANCEMENT DU DEMENAGEMENT ET DE L'EQUIPEMENT

16. Parallèlement aux ajustements budgétaires réalisés par la Métropole de Lyon et mentionnés au paragraphe 5, la finalisation de l'étude « Programmiste » a permis au Secrétariat d'évaluer plus précisément le coût du projet, ce qui a entraîné des discussions quant à savoir si certains éléments de coût relevaient (ou non) de la Métropole de Lyon. Il s'agit notamment du déménagement et de l'installation de tous ou de certains éléments opérationnels du CIRC (par exemple le déménagement des échantillons de la biobanque, en nombre important et qui nécessitent un transport spécialisé), de l'achat, du transport et de l'installation de paillasses et d'équipements de laboratoire ainsi que de l'installation d'équipements de sûreté/sécurité particuliers, conformément aux exigences des Normes de sécurité des Nations Unies.

17. D'autres coûts potentiels associés au déménagement relèvent de la modernisation nécessaire pour assurer le meilleur cadre de travail possible pour le nouveau siège du CIRC. Cela inclut le remplacement d'une partie du mobilier, trop vieux ou trop grand, de certains équipements de laboratoire obsolètes, ainsi que des systèmes audiovisuels de l'auditorium et des salles de réunion. Le Centre devra également remplacer les vieux congélateurs de la biobanque et passer à un système plus moderne entièrement automatisé.

18. Durant la phase des études de conception détaillées (septembre 2018 à octobre 2019), des ajustements supplémentaires ont été apportés au projet, entraînant une augmentation des coûts.

19. Le montant maximal des investissements nécessaires pour obtenir un bâtiment moderne, intelligent et ouvert entièrement opérationnel, qui permettrait au CIRC de réaliser son plein potentiel et de développer ses activités, est estimé à 13,41 millions d'euros.

20. Le Secrétariat a identifié les sources de financement suivantes qui permettraient de couvrir partiellement ces coûts :

- Un mécanisme mis en place par le Directeur, permettant de mettre de côté 1,5 million d'euros sur les frais généraux, sur la période quinquennale allant de 2015 à 2019, qui permettrait la prise en charge partielle des coûts de déménagement ;
- Le Directeur a accepté de prélever 164 000€ sur les fonds non budgétés (UB) afin de couvrir certains ajustements nécessaires et indispensables pendant la phase de conception ;
- La Ville de Lyon pourrait fournir 1,24 million d'euros provenant de la partie restante de l'indemnité de cession des bâtiments Latarjet et BRC, qui permettront de couvrir une partie des frais d'étude pour l'installation des bureaux et des coûts d'installation ;
- Le solde résiduel des fonds approuvés par le Conseil de Direction (cf. Résolution [GC/54/R6](#)) ;
- Le produit de la vente du vieux mobilier et des anciens équipements (cf. Résolution [GC/60/R10](#), paragraphe 3).

21. Il reste néanmoins un solde (de 9,16 millions d'euros maximum) pour lequel il faudra trouver un financement. C'est pourquoi le Secrétariat a fait du « Nouveau Centre » l'une des priorités de ses efforts de mobilisation de ressources pour les deux années à venir.

22. Dans le but de contribuer aux efforts de mobilisation des ressources, le Groupe de travail Infrastructure du Conseil de Direction a demandé au Secrétariat du CIRC, au début de l'année 2020, de s'atteler au problème du déficit de financement et d'élaborer des scénarios de priorisation des investissements pour tous les coûts supplémentaires associés aux éléments mentionnés aux paragraphes 16, 17 et 18 ci-dessus.

EFFORTS DE MOBILISATION DES RESSOURCES : ARGUMENTAIRE D'INVESTISSEMENT « NOUVEAU CENTRE »

23. Le « Nouveau Centre » est le symbole parfait de la nouvelle ambition du CIRC d'être au centre de la recherche mondiale de pointe dans le domaine de la santé. Stratégiquement situé en plein cœur du nouveau pôle de santé, qui comprendra la future Académie de l'OMS, le « Nouveau Centre » représente pour l'organisation le début d'une nouvelle ère, où l'accent mis sur une science ouverte et une véritable collaboration permettra au CIRC d'interagir avec un public plus large et de diversifier sa base de « supporters ».

24. Le Secrétariat a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources destinée à couvrir le solde de 9,16 millions d'euros restant à financer. Il a identifié quatre principales catégories de donateurs potentiels :

- Acteurs non étatiques de Lyon et de sa région, comprenant notamment les entités à but lucratif, les fondations d'entreprise et philanthropiques ainsi que les principaux donateurs/influenceurs clés locaux ;
- Sociétés désireuses de fournir des contributions en nature au « Nouveau Centre » ;
- Personnes ultra-riches, appelées aussi « UHNWI » (*Ultra-High Net Worth Individuals*) ; et
- Etats participants actuels.

25. Les démarches proactives entreprises depuis le mois de mai 2018 ont notamment consisté à : i) identifier les opportunités possibles de mobilisation des ressources en créant une vaste base de données des donateurs et en ciblant des instituts, fondations ou individus spécifiques susceptibles de vouloir investir dans le nouveau bâtiment ; et ii) communiquer de manière proactive au sujet de ce projet de construction. En décembre 2018, des clôtures colorées comportant des informations sur l'historique du CIRC et son nouveau bâtiment ont été mises en place autour du futur site, en collaboration avec la Métropole de Lyon. La campagne de financement « Nouveau Centre » a été lancée le 4 février 2019, à l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer. Dans ce cadre, les partenaires du CIRC situés à Lyon ont été invités à assister à une présentation du projet de construction « Nouveau Centre ». Cet événement a été l'occasion pour les chercheurs du CIRC de rencontrer, de nouer des relations et d'échanger avec les futurs voisins du CIRC, tout en évoquant la nécessité de combler le déficit de financement d'ici 2021.

26. Comme cela a été mentionné au paragraphe 13 ci-dessus, la cérémonie de la pose de la première pierre qui a eu lieu le 6 février 2020 a été un véritable succès. Cet événement a fait

l'objet d'une importante couverture médiatique et a offert une excellente visibilité au Centre. Cela a permis de sensibiliser le public sur le problème du déficit de financement.

27. Le Secrétariat a également travaillé en étroite collaboration avec les autorités françaises et obtenu, de la part du « Ministère de l'Action et des Comptes publics » français, une confirmation officielle des points suivants, qui favoriseront les activités de collecte de fonds du CIRC :

- Le CIRC est officiellement reconnu comme une entité d'intérêt public en France.
- Le CIRC est officiellement autorisé à recevoir des dons déductibles des impôts de la part d'individus ou d'autres entités légales, conformément aux dispositions définies dans les articles correspondants du « Code Général des Impôts » français.

28. Afin de maximiser le flux de revenus provenant de la première catégorie de donateurs ciblée (c'est-à-dire les acteurs non étatiques de Lyon et de sa région), le CIRC doit être plus visible au niveau local. L'argumentaire d'investissement sera largement diffusé dans le cadre d'une campagne, grâce à des partenariats innovants établis avec des organisations locales réputées. Cette campagne de financement direct ciblant les moyennes et grandes entreprises locales sera lancée en collaboration avec la Métropole. Elle fera appel à différents médias (réseaux sociaux, contact direct, mailing, etc.) pour atteindre les donateurs potentiels et les convaincre de devenir des supporters ou des ambassadeurs du projet de Nouveau Centre. Suite à une recommandation du Conseil scientifique du CIRC, le CIRC mettra en place un Conseil consultatif composé de personnalités influentes du secteur privé et chargé de fournir des conseils et de maximiser les opportunités. Ce Conseil consultatif devrait également donner au CIRC un accès à son réseau de PDG, un élément qui fait actuellement cruellement défaut au CIRC. Le CIRC a l'intention de proposer aux donateurs locaux la possibilité de voir leur nom mentionné sur un « mur de reconnaissance des donateurs » au sein du Nouveau Centre. L'ensemble de la campagne respectera le règlement du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l'OMS (FENSA).

29. Comme cela a été expliqué précédemment, la majeure partie du financement requis correspond à l'achat d'équipements physiques pour le Nouveau Centre. Qu'il s'agisse du mobilier des laboratoires ou de la cafétéria ou de l'équipement informatique des salles de conférence et de l'auditorium, des entreprises internationales pourraient souhaiter fournir gratuitement un tel équipement au CIRC, sous la forme de contributions en nature pour le Nouveau Centre. Il convient de noter que le CIRC étant reconnu d'intérêt public, les entreprises situées en France qui effectueront un don de ce type bénéficieront d'une réduction d'impôts. Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts, le CIRC étudie actuellement la possibilité de lancer un appel à manifestation d'intérêt au cours du dernier trimestre de l'année 2020.

30. Ce document est en cours de préparation. Il présentera les caractéristiques suivantes :

- L'appel à manifestation d'intérêt sera publié sur le site internet du CIRC et sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (UNGM) de façon à pouvoir être consulté par n'importe quelle entreprise. Cela garantira la transparence du processus et évitera la perception de conflits d'intérêts ou la possibilité de conférer à une seule entreprise un avantage concurrentiel indu ;

- La description technique sera aussi détaillée que possible (afin d'éviter la réception d'offres n'ayant aucun intérêt pour le CIRC) mais néanmoins suffisamment générique pour que le CIRC ne puisse être accusé d'acointance avec une seule entreprise ;
- Le CIRC indiquera uniquement les équipements qui ne nécessitent pas de services de maintenance spécifiques ne pouvant être fournis que par une seule entreprise, généralement le fabricant de l'équipement. Il est important de s'assurer que les services de maintenance des équipements ayant fait l'objet d'un don pourront être achetés par le biais d'un processus d'achat ouvert, transparent et concurrentiel ;
- De nombreux équipements figureront dans ce document, mais ceux-ci seront regroupés par thème (par exemple : biobanque/mobilier de la cafétéria/mobilier des laboratoires/mobilier des salles de conférence/matériel scientifique des laboratoires/équipement informatique de l'infrastructure/équipement informatique et de télécommunication des salles de conférence/etc.) afin de faciliter la manifestation d'intérêt des entités du secteur privé et d'éviter des dons successifs d'équipements (coût de transaction très élevé) ;
- Des directives relatives à la reconnaissance des partenaires sont en cours d'élaboration et seront présentées à l'équipe de l'OMS compétente en matière de vérification diligente et de collaboration avec des acteurs non étatiques ainsi qu'au Conseil de Direction. Des entretiens avec les entités du secteur privé intéressées auront lieu afin de garantir une visibilité appropriée de la contribution en nature dans le cadre ainsi convenu ;
- Le CIRC lancera une campagne de communication destinée à soutenir cet appel à manifestation d'intérêt et à inciter le plus grand nombre possible d'entreprises à exprimer leur intérêt pour une collaboration avec le CIRC dans ce cadre. Différents canaux de communication seront utilisés à cet effet (communiqués de presse, articles sur le site internet du CIRC, publications sur les réseaux sociaux). Par ailleurs, le CIRC identifiera les entreprises susceptibles d'être intéressées et les contactera afin de s'assurer qu'elles ont eu connaissance de cette démarche et de leur fournir si besoin des conseils pour y répondre. Les membres du Conseil de Direction pourront apporter leur contribution s'ils bénéficient d'un accès direct à des partenaires potentiels susceptibles de fournir des contributions en nature au Nouveau Centre.

31. Il est important de noter qu'aucune entreprise ne pourra fournir de contribution en nature représentant plus de 5% du budget total du Nouveau Centre. Cela permettra d'éviter qu'une entité du secteur privé puisse exercer une influence indue sur le CIRC.

32. Concernant le calendrier, l'objectif est que les grandes lignes de la campagne ainsi que l'essentiel des documents, notamment les directives relatives à la reconnaissance des partenaires et les documents techniques, puissent être présentés au Conseil de Direction en mai 2020. Si le CIRC obtient l'approbation de principe du Conseil de Direction, les étapes suivantes consisteront à présenter l'ensemble (documents techniques, note administrative relative à l'appel à manifestation d'intérêt, directives relatives à la reconnaissance des partenaires) à l'équipe de l'OMS compétente en matière de vérification diligente et de collaboration avec des acteurs non étatiques afin d'obtenir des instructions et conseils de sa part. La campagne sera affinée sur la base des conseils fournis par l'OMS, puis présentée officiellement au Groupe de travail

Infrastructure du Conseil de Direction pour approbation. Le CIRC prévoit de lancer cet appel au cours du dernier trimestre de l'année 2020.

33. Les personnes ultra-ricches, ou « UHNWI » (*Ultra-High Net Worth Individuals*), sont les personnes disposant d'une fortune nette d'au moins 30 millions de dollars US en actifs nets de dettes pouvant être investis (après déduction des investissements résidentiels et des investissements de passion, tels que ceux réalisés dans l'art, les avions, les yachts et l'immobilier). D'après le dernier recensement effectué, il y avait en 2020 513 244 « UHNWI » dans le monde. L'une des options envisagées consiste à identifier des « UHNWI » prêts à contribuer au financement de l'équipement de la biobanque du CIRC et des salles de conférence, dont l'auditorium, avec en contrepartie la possibilité d'attribuer le nom du donateur à ces espaces. La contribution en question devra être considérée comme substantielle, comme cela avait été le cas des contributions de l'homme d'affaires et philanthrope japonais Ryoichi Sasakawa, qui a donné son nom aux salles de conférence du bâtiment actuel. A cet effet, le CIRC a travaillé à l'élaboration d'une politique de reconnaissance des donateurs claire qui détermine le montant minimum de don à partir duquel le nom du donateur peut être attribué à l'une des installations du Nouveau Centre.

34. Dans le cadre de cette démarche visant à mobiliser des dons importants de la part des « UHNWI », la principale difficulté consiste à atteindre cette catégorie de personnes. Celles-ci vivent généralement à l'écart du reste du monde et ne fréquentent que les personnes appartenant à la même catégorie socio-économique. Elles ont tendance à être sursollicitées par de nombreuses organisations leur demandant de soutenir leur cause ou d'investir dans leurs activités. Le CIRC n'a aucun contact avec le réseau des ultra-ricches. Même avec un solide argumentaire d'investissement, le CIRC ne parviendra pas à convaincre ces personnes de faire un don pour le Nouveau Centre s'il ne bénéficie pas d'un accès direct à leur réseau. La stratégie consisterait donc à créer un tel accès pour le CIRC. L'une des possibilités consiste à mettre en place un solide réseau de « champions » ou de porte-parole qui ouvriront les portes au CIRC et lui donneront un accès direct à certaines de ces personnes. Au fil des ans, le CIRC a su se constituer un solide réseau de supporters, et en particulier les membres – anciens et actuels – du Conseil de Direction et du Conseil scientifique. L'objectif consistera à transformer ces supporters en « champions » actifs en leur demandant d'ouvrir les portes de leur réseau et de donner ainsi au CIRC un accès aux « UHNWI » de ce réseau. Une autre option consistera à convaincre des célébrités de devenir des ambassadeurs du CIRC. Certaines d'entre elles ayant été confrontées au cancer, soit par l'intermédiaire d'un proche soit parce qu'elles en ont elles-mêmes souffert, pourraient souhaiter devenir le visage public du Centre. Ces célébrités auront accès aux réseaux des « UHNWI » et pourront nous aider à les convaincre de faire un don pour le Nouveau Centre.

35. Il convient à ce propos de noter que le CIRC a déjà progressé dans ce domaine au cours des derniers mois. Le Centre a ainsi réussi à entrer en contact avec l'un de ces ultra-ricches et à le convaincre de faire un don d'un million d'euros (1 000 000€) pour le projet de Nouveau Centre. Le nom de cette personne ne peut être divulgué pour le moment car l'accord est toujours en cours de finalisation, mais le CIRC a obtenu l'assurance que ce don interviendrait au cours du premier semestre de l'année 2020.

36. Enfin, la dernière catégorie, également importante, à savoir les Etats participants actuels. Les Etats participants actuels peuvent souhaiter contribuer à la fourniture du matériel technique du Nouveau Centre (comme cela avait été le cas avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique

en 1972) ou du mobilier des salons des délégués ou de la cafétéria (fourni respectivement par l'Australie et les Pays-Bas en 1972). Les membres du Conseil de Direction pourraient apporter leur aide en intervenant, en collaboration avec l'équipe du CIRC, auprès de leurs gouvernements respectifs et en les encourageant à investir dans le Nouveau Centre.

37. En résumé, le Secrétariat envisage les sources de revenus suivantes pour couvrir le déficit de financement de 9,16 millions d'euros :

- 1 million d'euros provenant de la campagne de financement locale (acteurs non étatiques de Lyon), sous la forme de 100 dons de 10 000€ en moyenne ;
- 4,46 millions d'euros de contributions en nature obtenues par le biais de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- 2 millions d'euros provenant des « UHNWI », sous la forme de deux dons importants d'un million d'euros chacun ou d'un don d'un million et de deux dons de 500 000€ ; et
- 1,7 million d'euros provenant des Etats participants actuels (par le biais de dons en espèces, de dons en nature, de prêts sans intérêt ou d'une combinaison de ces modes de financement).

38. En conclusion, il est important de noter que la pandémie à coronavirus qui sévit actuellement retarde certaines de ces activités. Les entreprises essaient aujourd'hui tant bien que mal de gérer les contraintes liées au confinement (et ce, probablement jusqu'à la fin de l'année au moins) et seront probablement affectées par la récession économique qui en résultera. Elles n'auront pas de temps ni de revenus (ou d'équipements) disponibles dont elles pourront faire don pour le Nouveau Centre. Concernant les « UHNWI », leurs efforts philanthropiques se concentrent aujourd'hui intégralement sur l'élimination du coronavirus et ces personnes pourraient ne pas souhaiter faire un don substantiel au Nouveau Centre. Le monde aura besoin de temps pour se remettre de cette crise et cela aura indubitablement un impact sur la campagne de financement du Nouveau Centre du CIRC.